

L'ORNE

c o m b a t t a n t e

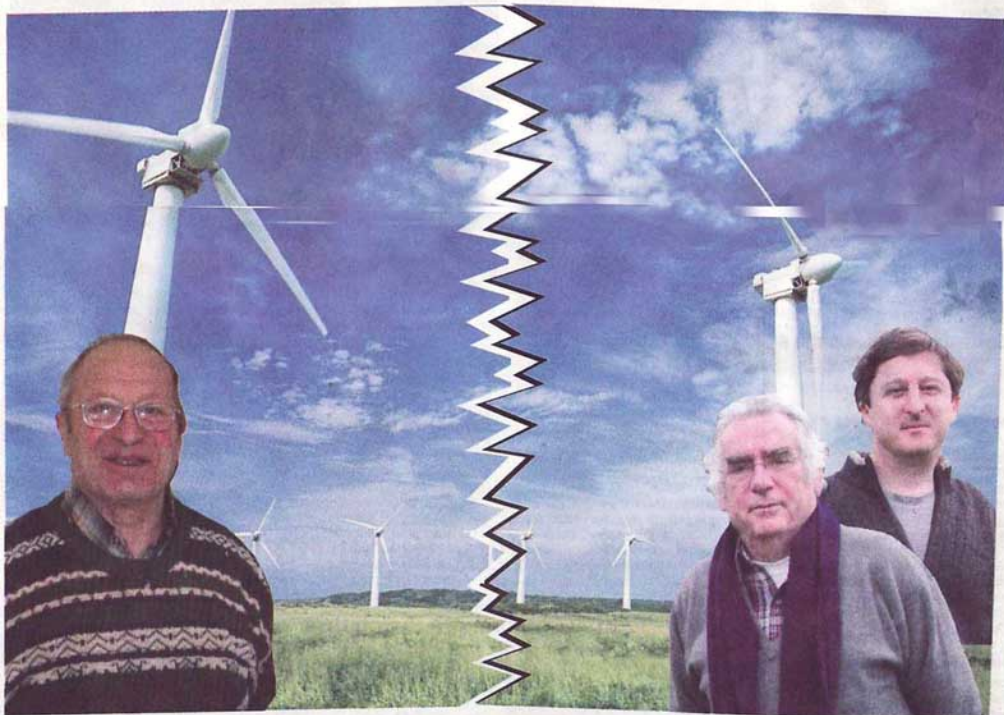
Edition "FLERS-SUISSE-NORMANDE"

l'année - N° 3175 - Numéro de commission paritaire : 0709C85089

Le numéro : 1 € 05 - JEUDI 11 JANVIER 2007

EN SUISSE NORMANDE, LES PROJETS NE FONT PAS L'UNANIMITÉ

Massacre à l'éolienne



A Cesny-Bois-Halbout, Luc Fruchter et Hervé Texier, à droite, s'opposent au projet de parc éolien soutenu par Roger Suriray, maire de la commune.

■ CÉAUCÉ - Parc éolien du Mont-Margantin

Le projet refusé par la DIREN

■ Le parc éolien du Mont-Margantin ne verra sans doute jamais le jour. La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) s'oppose au projet de la SEM Energies du Bocage.

En 2003, la commune de Céaucé choisit la voie des éoliennes. L'année suivante, une SEM (Société d'Économie Mixte) est constituée avec cinq communes environnantes. La DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), n'ayant émis aucune objection quant au choix du Mont-Margantin, la SEM engage aussitôt des études pour plus de 50 000 €.

Au départ, le projet prévoyait six éoliennes, mais très vite les obstacles ont conduit la SEM à revoir ses prétentions et est tombé d'accord sur trois produisant 1,5 mégawatt, ce qui alimente en courant électrique une bonne partie de la population locale. Le Mont-Margantin se trouvant dans un secteur aérien militaire, la hauteur maximale des poteaux était de 90 mètres.

C'est alors que le vent a tourné. Oralement en décembre 2005 et par écrit en mars 2006, la DIREN



Vue du Mont-Margantin.

a indiqué qu'elle s'opposait au choix du site. Ses arguments : les éoliennes « défigurent » le Mont-Margantin dans un secteur situé dans le Parc Régional Normand-Maine et dans la zone AOC du poiré ; les éoliennes tuent les chèvres-souris.

Sur son côté, François Williams, maire de Céaucé, mandaté par la SEM Energies du Bocage et des communes environnantes a réclamé par courrier du 6 octobre dernier, le remboursement des étu-

des. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Aujourd'hui, la SEM envisage de saisir le Tribunal administratif et le médiateur de la République afin d'obtenir le remboursement des 52 000 € engagés (49 % de fonds privés et 51 % de fonds publics) ou l'accord de la DIREN. En l'absence de projet éolien, la SEM espère « vivre » jusqu'en juin 2007. Le nouveau Ministre de l'Environnement pourra être faire évoluer les choses.

■ AUBIGNY - Des éoliennes en cours de montage

Les Danois font leur débarquement

forme. Dès le premier décembre, les transporteurs ont acheminé les grandes pales en provenance du Danemark. Les pales sont raccordées les unes aux autres. L'opération prend en moyenne une journée. Comme l'explique Thibault Duprez, ingénieur construction chez Ventura : « Les conditions de montage sont délicates. Le vent ne doit pas excéder 40 km/h et nous devons procéder en l'absence totale de pluie ».



Les premières pales sont arrivées à Aubigny courant décembre.

■ FAMILY - Projet de construction de 5 éoliennes en suspens

« Champs d'Eole » divise les habitants

■ A Family, cinq éoliennes devraient voir le jour d'ici 2008. Le permis de construire a été accordé mais des opposants ont éposé un recours auprès du tribunal administratif de Caen.

Le vent monte à Family, petit village de 103 habitants, à quelques mètres au sud d'Obec. D'un côté, la municipalité qui souhaite ardemment la finalisation du projet de construction de cinq éoliennes (12,5 mètres de hauteur, puissance totale : 7,5 MW); de l'autre, l'association « Vent contraire à Family », qui s'y oppose, arguant l'une trop grande proximité avec sept maisons du hameau du Cornichet. Fin janvier 2003, le conseil municipal approuvait un projet d'implantation d'éoliennes initié par la société Eole. « La base, il s'agit d'une démarcation de fond, explique Serge Bourinet, maire-adjoint. La demande d'électricité ne cesse d'augmenter. Il n'est demandé comment la satisfaire. L'éolien étant non polluant, ce projet nous a paru d'autant plus intéressant que le plan départemental indique que le village se trouve sur une zone viable ». Deux voya-



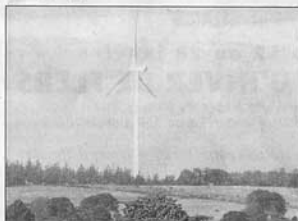
L'association « Vent contraire à Family » a réalisé des photos montages illustrant ce que serait, selon elle, le village avec ses éoliennes.

sont organisés courant 2004, dans la Manche puis dans la Somme, pour visiter des installations du même type. « Je n'ai malheureusement pas pu les suivre, reconnaît Suzanne Luckx, présidente de l'association « Vent contraire à Family ». Mais à chaque fois que je suis allée en mairie pour demander des explications, on m'a répondu qu'il ne s'agissait que d'un projet ». C'est surtout le déficit de communication envers ses administrés que l'association reproche à Pierre Motté, le maire, et à son conseil. « Nous ne sommes pas contre par principe, détaille Suzanne Luckx. On se demande juste pourquoi les cinq éoliennes ne sont pas regroupées au même endroit, loin des habitations ». Le permis de constr-

uire a été accordé le 31 juillet 2006. « Vent contraire à Family » a déposé un référé suspensif le 27 novembre, qui a été rejeté par le Tribunal administratif de Caen le 15 décembre dernier. « Désormais, nous comptons sur une requête introductive d'instance », dit Gérard Raynaud, vice-président de l'association. La décision est attendue dans le courant de l'année. Le début des travaux est prévu pour fin 2007 - début 2008. A la clé pour la Communauté de communes du pays de l'Orbiquet, dont fait partie Family: des retombées en terme de taxe professionnelle et foncière. Pour les propriétaires des champs, des loyers non négligeables pour 15 à 20 ans, soit une durée de vie minimale des éoliennes. Nicolas Gléché

■ DANS LE PRÉ-BOCAGE

Les projets fourmillent



Les éoliennes de Saint-Martin des Besaces ne devaient pas rester longtemps isolées dans le Pré-Bocage.

Le préfet de Région vient de dire non au projet d'implantation d'éolienne à Courvaudon à quelques kilomètres à l'Est d'Aunay-sur-Odon. Mais pour autant, la liste des projets dans le Pré-Bocage est encore longue. Au Plessis-Grimoult par exemple, un projet prévoit l'installation de cinq machines. Déjà, des opposants se sont fait connaître pour tenter de contrer le projet sur le versant sud du Mont Pinçon.

La communauté de communes d'Évrecy porte aussi un projet d'éoliennes dans la vallée de

L'Ajon. Un mât de mesure est d'ailleurs implanté.

Dans le canton de Villers-Bocage, la commune d'Amayé-sur-Scellules est également concernée par un projet.

Ondeffontaine pourrait aussi accueillir ces machines.

Après Saint-Martin des Besaces, le Pré-Bocage pourrait bien voir sa population d'éoliennes augmenter. Mais les opposants sont organisés en associations, à l'image de Vent de colère, et restent vigilants quant au développement de ces nombreux projets.

Ludovic Lemoine

■ ST-PIERRE-SUR-DIVES - Etude en cours

Le terrain d'implantation doit être choisi



La société Eole est en charge de la construction du parc éolien de Saint-Pierre-sur-Dives.

Le territoire de la communauté de communes des Trois rivières devrait bientôt accueillir son propre parc éolien. C'est la société Eole Normandie qui a été retenue pour mener à bien le projet.

Elle a proposé aux élus communautaires de réaliser un schéma d'aménagement du territoire dédié exclusivement à l'éolien : « Le comité décidera à la fin des études, du scénario le plus raisonnable et le plus adapté au territoire... ». L'ensemble des contrain-

tes techniques, réglementaires et paysagères sont donc examinées. Au final, le périmètre choisi pour l'implantation devrait bientôt être déterminé, la vaine hésitation promenant les éoliennes du nord au sud de la commune de Saint-Pierre-sur-Dives.

Pourtant du côté de Saint-Pierre-sur-Dives comme cela fut le cas par exemple à Chicheboville, les oppositions sont fortes.

Exprimez-vous

Cette actu vous intéresse ?

Vous souhaitez réagir, envoyer un courrier à :

- lorne-combattante@hebdom-normands.com
- L'Orne Combattante
24, rue Jules-Gévelot - BP 18 - 61101 Flers

■ **Projet de parc éolien à Cesny-Bois-Albout, Fresney-Le-Vieux et Moulins**

Le vent de grande souffle fort

■ **L'éolien à la vent en poupe.**
Du moins, les projets fleurissent ici ou là. Pas toujours à la satisfaction des habitants.

■ **Depuis deux ans en gestation,** un projet de parc éolien pourrait voir le jour très prochainement en Suisse normande, sur la commune de Cesny-Bois-Albout. On fait le point sur ce dossier, et sur les autres.

En ces premiers jours de janvier, le vent souffle fort sur les éoliennes de la Suisse normande. Mais c'est bien d'un vent de grande qu'il s'agit, ce genre de vent qui freine les pâles éoliennes. À Cesny-Bois-Albout, sous le vent, les esprits s'échauffent quand on parle à certains d'installer un parc éolien sur le territoire de la commune.

Le projet sort des cartons

Installé à Cesny descriptif deux ans, Luc Fruchter a revêtu l'armure de Don Quichotte pour affronter les tenants de ces moulins à vent des temps modernes. Sa cible : la société Recherche et Développement Éolien (RDE), basée à Paris (lire ci-dessous). Cette filiale de la société espagnole CEASA a été sollicitée,

Le point sur les nuisances

Les éoliennes, ou et comment ?

Existe-t-il un risque qu'une éolienne soit implantée dans votre jardin ? La réponse est non. La loi impose une distance minimale de 500 mètres entre une éolienne et l'habitation la plus proche.

À qui correspond cette distance ? Suffisamment à garantir l'absence de nuisances ? Un récent rapport de l'Académie de médecine, en date de mars 2006, recommande aux pouvoirs publics de « suspendre dès maintenant » et par précaution, « la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1 500 mètres des habitations ».

Contactée, Stéphanie Grall, présidente de l'Association Les Abers, dans la Finistère, dénonce les projets éoliens trop proches des habi-

il y a deux ans, par le maire de Cesny, Roger Suriry, pour mener à bien des études en vue d'implanter des éoliennes sur le territoire de la commune.

Le compte-rendu de la séance du 13 juillet 2004 du conseil municipal précise que « ce parc se composerait de 10 éoliennes de 1500 à 2000 kW chacune dont la production moyenne pourrait alimenter 22 000 foyers ».

La zone retenue pour l'implantation des éoliennes (de 6 à 12 à l'heure actuelle) se situe entre Cesny-Bois-Albout et Fresney-Le-Vieux (voir la carte ci-dessous), respectant la distance légale de 500 mètres entre les éoliennes et les habitations. Or, selon Luc Fruchter, cette distance n'est pas suffisante pour garantir l'absence de nuisances sonores. Elle ne tient surtout pas compte du paysage, ce que conteste le promoteur (lire ci-dessous).

Les populations sacrifiées

Pour Luc Fruchter, RDE semble faire grand cas de la carte des vents et bien peu de celle des populations. « C'est-à-dire présentement bien peu, selon lui, dans l'équation : « pour des raisons économiques, on veut sacrifier les populations. » Ces raisons économiques tiennent dans les perspectives de rentrées finan-

les qui seraient générées par la taxe professionnelle.

Or pour Hervé Testier, secrétaire général et porte-parole du collectif Basse-Normandie Environnement, « les éoliennes, ça coûte extrêmement cher et ce ne rapporte qu'à des financiers. La taxe professionnelle et les loyers des terrains, c'est une aumône à côté de ce que rapportent ces éoliennes à leurs propriétaires ».

C'est la rentabilité même des éoliennes qu'il remet en cause : « l'électricité produite par l'éolien coûte trois fois plus cher que l'électricité produite par les centrales nucléaires et pour produire l'équivalent de l'électricité produite par la centrale nucléaire de Flamanville, il faudrait 6 000 éoliennes ! ». Selon les opposants, une éolienne de 2 MW atteint une production moyenne de 0,5 MW, le vent n'ayant pas une force continue.

La loi du silence

Le combat de Luc Fruchter se veut avant tout politique et non pas vraiment polémique. Il regrette surtout l'indifférence de ses concitoyens, déclarant : « une sorte d'omerta », de loi du silence : « Je trouverai normal qu'on discute des avantages et des inconvénients de ce projet ».

La commune de Cesny-Bois-Albout étant à l'écart des zones les plus touristiques de la Suisse normande, Luc Fruchter soupçonne les politiques d'avoir cherché à



Luc Fruchter et Hervé Testier.

repousser à l'est de la Communauté de communes un projet qui aurait pu défigurer la vallée du Trasy et porter atteinte aux attraits touristiques du territoire.

Dans un des tracts qu'il rédigé récemment, il regrette, avec une bonne dose d'ironie, que les « bienfaits de l'éolien » soient réservés aux seules communes de l'est de la Communauté de communes de Suisse normande, « En seraient alors privées des communes comme celles de Thury-Harcourt, alors

même que la présidence aura orchestré l'élaboration de ce zonage ». Paul Chandelier a certainement apprécié ce refus de tout polémique.

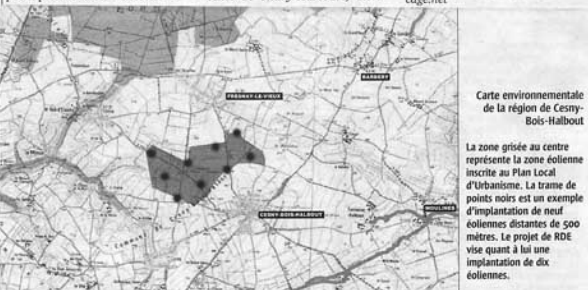
Philippe Tréguer

■ **Pratique :**
Luc Fruchter, Tél. : 02.31.82.20.39, perso.orange.fr/annote/eolien.
Basse-Normandie Environnement : www.lesventsduponant.fr.
Vent du Bocage : http://ventdu-bocage.net

tations : « Il faut savoir que dans le département, les centrales éoliennes sont construites à 300 mètres des habitations, créant des nuisances sonores chez les riverains ».

Toujours dans la Finistère, sur la commune de Plouvinet, l'association se bat depuis 5 ans contre un projet implanté à 400 m des premières habitations. Elle a obtenu une annulation du permis de construire pour défaut d'enquête publique. Cela n'a pas découragé le préfet qui a autorisé un second permis, identique au premier. Stéphanie Grall précise : « Nous avons à nouveau contesté, mais nous n'avons pas pu obtenir la suspension des travaux. Ils sont actuellement en cours ».

Ph. T.



Carte environnementale de la région de Cesny-Bois-Albout

La zone grisée au centre représente la zone éolienne inscrite au Plan Local d'Urbanisme. La trame de points noirs est un exemple d'implantation de neuf éoliennes distantes de 500 mètres. Le projet de RDE vise quant à lui une implantation de dix éoliennes.

■ Recherche et Développement Éolien

Le promoteur défend son projet

Créée en août 2001, la SARL Recherche et Développement Éolien (RDE) est en cours de sa phase de construction de sites éoliens en France, mais elle voit grand. Si, pour l'heure, elle ne compte à son actif qu'une seule réalisation, les six éoliennes de Gueltas à Noyal-Pontivy dans le Morbihan), la société - dirigée par l'espagnol Enrique Albou Pua - a déjà obtenu des permis de construire pour neuf nouveaux sites en France.

Contactée par la municipalité de Cesny-Bois-Albout, il y a deux ans, RDE projette de construire sur le territoire de la commune un parc de six à douze éoliennes. Pour Anthony Weider, responsable du projet chez RDE, « le nombre des éoliennes est à fixer en fonction des contraintes imposées par le paysage. Différentes solutions ont été proposées

aux administrations ».

Pour A. Weider, en dessous de six éoliennes, le projet ne sera pas rentable. Il ajoute : « Nous allons essayer de faire en sorte de ne créer aucun bruit supplémentaire ». Le mât de mesure implanté sur la zone depuis deux ans indique que le vent y souffle suffisamment pour assurer la rentabilité du projet.

Le projet défendu par RDE s'inscrit dans le schéma départemental éolien défini par la préfecture, de façon à implanter les engins de manière cohérente. Le dépôt du permis de construire est prévu avant fin mars auprès de la préfecture qui pourrait donner son accord rapidement. RDE prévoit une mise en exploitation d'ici un an.

Ph. T.
■ **Pratique :** Recherche et Développement Éolien, Tél. : 01.43.96.13.60, info@rd-e.fr

■ CESNY-BOIS ALBOUT - Le maire soutient le projet

La commune cherche un second souffle

Aux confins de la Suisse normande, Cesny-Bois-Albout est un village de 637 habitants qui ne veut pas mourir. Maire de la commune depuis 1978, Roger Suriry se bat pour maintenir le dynamisme de son bourg. En 1980, il a obtenu de haute lutte l'implantation d'une pharmacie. Aujourd'hui, le conseil municipal rénove un ancien commerce pour y planter prochainement une boucherie.

Mais le développement de Cesny est menacé : des rumeurs annoncent le départ de la coopérative Agril, important employeur local et le plan local d'urbanisme est devenu rendant impossible de nouvelles constructions pavillonnaires.

De plus, la maison de retraite communale n'étant plus aux normes de sécurité, sa reconstruction est à l'étude. D'importants et cou-



Roger Suriry, maire de Cesny-Bois-Albout depuis bientôt trente soutient avec conviction l'implantation d'un parc éolien sur sa commune.

« qu'il a lui-même attiré l'attention du promoteur. Le projet doit passer en commission cette semaine à la préfecture. Et Roger Suriry d'assurer : « Nous, on a bon espoir. Toutes les enquêtes sont favorables ».

Ph. T.